

Recueil des actes administratifs

■ n° 478

23 avril 2024

Pages 11669 à 11672

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2024-212 du 8 avril 2024 portant nomination du jury du certificat de compétences « Concevoir une feuille de route Numérique responsable ».....11671

Arrêté n° 2024-226 du 11 avril 2024 portant attribution d'aides spécifiques au titre de la gestion de projet « promotion de la formation » du Bachelor universitaire de technologie Techniques de commercialisation de l'IUT de La Rochelle Université.....11671

Arrêtés

Arrêté n° 2024-212 du 8 avril 2024 portant nomination du jury du certificat de compétences « Concevoir une feuille de route Numérique responsable »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2021-11-22-4-2 du conseil d'administration du 22 novembre 2021 portant création du certificat de compétences « Concevoir une feuille de route Numérique responsable »,

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du certificat de compétences « Concevoir une feuille de route Numérique responsable » est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Vincent COURBOULAY, maître de conférences, président
- > Christelle PLESSIS, créatrice de sites web, Rochefort
- > Tristan FERNANDEZ, consultant numérique responsable, Rochefort

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 avril 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-226 du 11 avril 2024 portant attribution d'aides spécifiques au titre de la gestion de projet « promotion de la formation » du Bachelor universitaire de technologie Techniques de commercialisation de l'IUT de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'IUT de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Cinq bourses d'études sont attribuées à Madame Lilou Schieser et Messieurs Nicolas Roche, Robin Faure, Simon Fleury et Clément Rascol, étudiants du BUT 1 Techniques de commercialisation de l'IUT de La Rochelle et sélectionnés pour conduire une action de gestion de projet intitulée « promotion de la formation » d'avril à juin 2024 dans les conditions précisées ci-dessous.

NOM et Prénom	Échéancier	Montant du versement
Schieser Lilou	Juin 2024	300€
Roche Nicolas	Juin 2024	300€
Faure Robin	Juin 2024	300€
Fleury Simon	Juin 2024	300€
Rascol Clément	Juin 2024	300€

Le paiement s'effectuera en une seule échéance sur la ligne budgétaire CRB09/TRANSVERSAL/ADGE.

Article 2

La directrice de l'IUT de La Rochelle et le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 avril 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier